



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE REGION NORD ~ PAS DE CALAIS
PREFECTURE DU NORD



**Direction Régionale
et Départementale
de LILLE**

35, rue Boucher de Perthes
59044 LILLE CEDEX
☎ : 03 20 14 42 42
FAX: 03 20 14 43 00

<http://www.drdjs-nordpasdecalais.jeunesse-sports.gouv.fr>
dr059@jeunesse-sports.gouv.fr

Le Préfet de la Région
Nord-Pas de Calais
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur

VU la loi du 1^{er} juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association

VU la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel (article 8)

VU le décret n° 2002-570 du 22 avril 2002 relatif au Conseil National et aux Conseils Départementaux de l'Education Populaire et de la Jeunesse

VU le décret n° 2002-571 du 22 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 8 de la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 et relatif à l'agrément des associations de jeunesse et d'éducation populaire.

VU la demande d'agrément présentée par l'association

VU les pièces constituant le dossier

VU l'avis du Conseil Départemental de l'Education Populaire et de la Jeunesse

VU les arrêtés préfectoraux accordant délégation de signature à Monsieur le Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports de Lille, Directeur Départemental du Nord,

ARRETE

ARTICLE 1er : l'association dite : GROUPE ORNITHOLOGIQUE ET NATURALISTE DU NORD PAS DE CALAIS

dont le siège social est situé dans la ville de : LILLE

est agréée, en tant qu'association de jeunesse et d'éducation populaire, sous le n° 59 JEP 1554

Lille, le 20 octobre 2005

Pour le Préfet
par délégation, le Directeur
p.o. l'Inspecteur



Philippe KAIRIS